



Note d'information 1: Projet de loi C-81 - *Loi canadienne sur l'accessibilité* **Les délais**

Comment le projet de loi C-81 résout-il actuellement ce problème?

Le projet de loi ne fixe pas de dates ni d'échéances pour atteindre son objectif d'un Canada sans barrières, ni de dates ou d'échéances pour la mise en œuvre d'exigences clés comme l'établissement de normes et de règlements en matière d'accessibilité.

Pourquoi est-ce préoccupant?

Les délais sont essentiels pour que les mesures d'accessibilité clés soient prises. Les échéanciers définissent des objectifs à atteindre pour le gouvernement du Canada et les organisations fédérales. Ils sont également nécessaires pour pouvoir mesurer les progrès accomplis en matière d'accessibilité.

Comment le projet de loi C-81 devrait-il être modifié?

- Il doit inclure des échéances pour l'élaboration de normes d'accessibilité dans l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et de la communication, la communication, l'achat de biens, de services et d'installations, la conception et la prestation de programmes et de services et le transport.
- Il doit inclure des délais pour l'adoption de ces normes d'accessibilité dans la loi.
- Il doit inclure des délais pour l'examen et la mise à jour des normes d'accessibilité dans le futur.
- Il doit inclure un calendrier pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du projet de loi, y compris l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité (ACSSO).
- Il doit inclure une période de temps pour atteindre son objectif d'un Canada sans obstacles

Points de plaidoyer supplémentaires:

Les membres du gouvernement ont déclaré que les délais ne sont pas nécessaires, car rendre le Canada accessible n'est pas statique, il ne se termine pas à une certaine date.

Nous répondons que fixer des délais ne signifie pas que l'accessibilité se termine à cette date. L'accessibilité est un exercice permanent - le Canada doit continuellement s'adapter aux nouvelles technologies, aux progrès de la conception et s'efforcer d'améliorer constamment l'accessibilité. Cependant, fixer des délais est important pour la responsabilité - c'est un moyen de s'assurer que les mesures clés relatives à l'accessibilité sont réellement appliquées. Nous demandons que le projet de loi C-81 soit modifié pour tenir compte du fait que l'engagement du Canada en matière d'accessibilité est permanent et que les délais sont des outils importants pour nous aider à atteindre les objectifs en matière d'accessibilité.

Nous soulignons également que la définition de calendriers ne signifie pas que le calendrier ne peut pas être modifié si nécessaire. Le projet de loi C-81 exige déjà qu'après son entrée en vigueur, il sera examiné et modifié au besoin. Au cours de cet examen, des recommandations pour changer les délais peuvent être faites au besoin.